



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 322E SESSION

Date 06/09/2021 – 10/09/2021

Type d'activité Monitoring

Lieu Vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et Etat de droit (Service de la [Charte sociale européenne](#))

Origine/ Remarques de la DG Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les réclamations collectives en cours.
 - Examiner des rapports nationaux pour les conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et pour les conclusions 2021 de la Charte révisée.
 - Examiner les rapports nationaux pour des constats 2021

- Examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées.
- Discuter des propositions de la Secrétaire Générale pour améliorer la mise en œuvre des droits sociaux en Europe.
- Discuter/soumettre des commentaires pour le Comité des Ministres sur deux recommandations de l'Assemblée parlementaire : 2205 (2021) et 2206 (2021).

Résultat

- 1) Le Comité a adopté la décision sur le bien-fondé de la réclamation suivante :
 - *Forum européen de la jeunesse (YFJ) c. Belgique*
Réclamation n° 150/2017.
- 2) Le Comité a adopté la décision sur la recevabilité et les mesures immédiates de la réclamation suivante :
 - *Validity c. Finlande*
Réclamation n° 197/2020.
 - *Association norvégienne des petites et moyennes entreprises (SMB Norge) c. Norvège*
Réclamation n° 198/2021.
- 3) Le Comité a examiné les modalités des rapports écrits à venir (2021) dans le cadre de la procédure sur les dispositions non acceptées ;
- 4) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les conclusions XXII-2 (2021) de la Charte de 1961 et les conclusions 2021 de la Charte révisée ;
- 5) Le Comité a examiné les projets de constats pour des constats 2021 ;

- 6) Le Comité a tenu un échange d'aux propositions de [la Secrétaire générale sur l'amélioration de la mise en œuvre des droits sociaux - renforcement du système de la Charte sociale européenne.](#) ;
- 7) Le Comité a soumis des commentaires au Comité des Ministres sur les deux recommandations de l'APCE : 2205 (2021) et 2206 (2021).

**Conclusions/
Suivi**

Le Comité a donné instruction au Secrétariat :

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon la procédure habituelle ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours;
- de finaliser la conclusion provisoire adoptée par les sous-comités ;
- de finaliser les constats provisoires adoptées en Plénière ;
- de procéder à l'organisation des réunions et des rapports écrits pour l'exercice 2021 sur les dispositions non acceptées ;
- de préparer un document de travail pour une discussion plus approfondie des propositions du Secrétaire Général.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente
Aoife NOLAN, Vice-Présidente
Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
József HAJDÚ
Barbara KRESAL
Kristine DUPATE
Karin Møhl LARSEN

Yusuf BALCI
Ekaterina TORKUNOVA
Tatiana PUIU
Paul RIETJENS
George THEODOSIS
Mario VINKOVIC
Miriam KULLMAN

Secrétariat CoE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif
adjoint